



**ACCOMPAGNEMENT DE LA PRESCRIPTION**  
**Présentation du programme de formation**  
**« Accès aux compétences clés »**

**Les compétences clés c'est quoi ?**

C'est ce que l'on appelle couramment les savoirs de base : lire, écrire, compter ou parler une langue.  
C'est aussi savoir se servir des outils modernes de communication, comprendre et user des codes qui permettent d'être un citoyen actif.

**De quoi s'agit-il ?**

Permettre à une personne de développer ses compétences clés afin de favoriser son insertion ou évolution professionnelle, par le biais d'une formation adaptée à ses besoins.

Les 5 compétences qui peuvent être développées :

- Communication en français
- Mathématiques et sciences
- Numérique
- Communication en langue étrangère
- Apprendre à apprendre

**Qui peut bénéficier de ces parcours ?**

Ce dispositif est prioritairement à destination des demandeurs d'emploi, des jeunes (entre 16 et 25 ans) sortis du système scolaire sans diplôme, des personnes handicapées qui ont été scolarisés en langue française.

Pour eux, la formation est gratuite mais n'est pas rémunérée.

Toute autre personne qui a les mêmes besoins peut intégrer les formations mais ne bénéficie pas de la prise en charge par la D.R.T.E.F.P.

Cela exclut notamment les personnes issues de l'immigration qui auraient besoin de formation de types « Français Langue Étrangère » ou « Alphabétisation » pour lesquels d'autres dispositifs sont mis en place sur le territoire.

**Qui peut prescrire ces parcours ?**

Les agents du Pôle Emploi, les conseillers Mission Locale, les conseillers Cap Emploi.

Si vous n'êtes pas dans ces situations, vous devez vous mettre en relation avec un de ces services afin qu'il établisse la fiche de prescription.

**Quelle offre de formation ?**

L'offre sur chaque Zone Territoriale Emploi Formation est constituée de 3 modules, avec chacun ses objectifs spécifiques et son type de positionnement :

**Module 1**

Les besoins et objectifs de la personne concernée par la formation sont très opérationnels et concrets. La formation proposée est calibrée pour répondre à un public qui a peu l'habitude de recourir à la formation continue. Les contenus sont ciblés sur des préoccupations immédiates, comme par exemple maîtriser les écrits du quotidien, gérer son budget, etc. Un des objectifs de ce module est de mettre la personne en appétence vis-à-vis de la formation.

**Module 2**

Les besoins et objectifs de la personne en terme de développement des compétences clés sont directement liés à l'emploi qu'elle recherche. Le contenu est basé sur les domaines de la communication, des écrits professionnels, des relations en équipe et avec la clientèle, de la sécurité, du contrôle de l'activité, etc.

**Module 3**

Les besoins et objectifs de la personne sont liés à une entrée en formation qualifiante, diplômante ou à la réussite à un concours. Le contenu est ciblé sur les acquisitions nécessaires à l'atteinte d'un niveau de connaissances.



### Quel module prescrire ?

Des exemples pour vous aider à faire émerger ce choix :

- La personne que vous recevez a une idée précise du secteur dans lequel elle pourrait travailler mais elle doit développer sa maîtrise des écrits professionnels pour augmenter ses chances de trouver un emploi : --> MODULE 2
- Les besoins de formation aux savoirs de base vous semblent indispensables mais la personne que vous accueillez n'a pas suivi de formation depuis longtemps et semble réticente à s'inscrire dans un parcours prédéfini. Elle souhaiterait toutefois de l'aide pour comprendre ses relevés de banque : --> MODULE 1
- La personne souhaite intégrer une formation qualifiante mais son parcours indique une nécessité de remise à niveau : --> MODULE 3

Quelques éléments complémentaires :

	Contenus privilégiés du module	Type de positionnement proposé
Module 1	Basés sur des objectifs atteignables rapidement et des préoccupations immédiates (budget, courriers, internet...)	Pas d'écrit à produire Entretien visant à lister les objectifs de formation
Module 2	Construits à partir de l'emploi visé et des compétences clés qu'il demande de maîtriser (écrire une main courante, lire des notices...)	Positionnement écrit et/ou entretien Ciblé sur les compétences clés du secteur professionnel visé
Module 3	Ceux nécessaires à l'atteinte du niveau défini par l'objectif (diplôme, concours, etc.) : remise à niveau ciblée.	Positionnement écrit Construit d'après le niveau requis par l'objectif, dans le but de constituer une mesure d'écart avec le niveau de la personne.

### Quel nombre d'heures prescrire ?

Pour la première prescription, une simple question à poser au futur bénéficiaire de la formation : « Combien de demi-journées par semaine pouvez-vous consacrer à cette formation ? ».

Sa réponse vous permet d'évaluer et de prescrire le premier volume d'heures.

Temps à consacrer :	Nombre d'heures à prescrire		
	Pour le module 1	Pour le module 2	Pour le module 3
Une demi-journée par semaine	40 heures	40 heures	40 heures
Deux demi-journées par semaine	80 heures	80 heures	80 heures
Plus de deux journées par semaine			120 heures
Maximum d'heures prescriptible pour un module (avec renouvellement)	120 heures	200 heures	280 heures

### Comment renseigner la fiche de prescription ?

Cette fiche est sous un format numérique en fichier PDF (nécessite Adobe Reader pour être ouvert).

Il suffit de renseigner les différents champs de la fiche de prescription et de l'enregistrer nominativement (un fichier par personne reçue).

Vous pouvez également imprimer ce document.



### Où envoyer la fiche de prescription ?

Cette fiche une fois complétée est à envoyer à l'organisme titulaire de la ZTEF choisie pour la formation de la personne pour laquelle vous prescrivez un module et un positionnement.

Chaque mandataire de la ZTEF définit son moyen privilégié de transfert d'informations : numérique (pièce jointe par mail), fax, courrier.

### Que se passe-t-il ensuite ?

La personne est reçue par l'organisme de formation, passe un positionnement, signe une convention de formation, démarre sa formation.

A chaque étape, vous pourrez être sollicité(e) pour une modification de la fiche de prescription car c'est vous qui êtes garant de la commande publique.

Les parcours étant renouvelables sur une année jusqu'à une certaine limite d'heures, vous pourrez également être amené(e) à compléter la prescription par une demande de renouvellement du module.

En cas de changement de module, une nouvelle prescription est à établir.